

COMMUNIQUÉ PRESSE
Le Mans, 5 mars 2024

Mise en place de la REP PMCB
Un lancement réel mais des défis encore à relever

Près d'un an après le lancement de la mise en place de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), le groupe Passenaud, au cœur de l'économie circulaire dans l'Ouest et le Centre de la France avec 14 sites de recyclage, témoigne de son engagement, des changements enclenchés, des effets et des défis encore à relever.

Chaque année en France, 46 millions de tonnes de déchets sont générés par le secteur du bâtiment. Afin d'en améliorer la collecte et la traçabilité, de réduire les dépôts sauvages, de développer le réemploi et le recyclage de ces matériaux, 4 éco-organismes - Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat - ont été créés en 2022 pour répondre aux nouvelles exigences du législateur (loi AGEC) et se répartissent les catégories à collecter.

Une nouvelle approche métier

Ces nouveaux intermédiaires sur le marché ne détiennent aucun site d'exploitation et s'appuient sur les professionnels du recyclage comme le groupe Passenaud, au cœur de l'activité depuis 120 ans, pour leur expertise métier et leur capacité de collecte sur le terrain.

« *Nous apprenons à travailler ensemble car nous sommes issus de deux cultures différentes : une expertise terrain face à des approches plus gestionnaires* » explique Marie-José Yvon-Passenaud, qui a déjà contractualisé avec Valobat et/ou Valdelia pour 4 de ses sites.

Cette connaissance du terrain incite d'ailleurs l'entreprise à plaider en faveur de plus de simplicité pour les acteurs du bâtiment qui ne sont pas forcément adeptes des démarches administratives ou informatiques. « *L'enregistrement sur les applications peut rebuter certains acteurs au quotidien. Il faut énormément accompagner* ».

Renforcer l'accompagnement

Un accompagnement et une sensibilisation que l'entreprise appelle à renforcer. Car si le principe paraît simple « *si tu tries, c'est gratuit* », les consignes sont à respecter à la lettre et les habitudes à faire changer... « *Sensibiliser le personnel au tri reste le plus difficile. Pour cela, nous venons d'élaborer un carnet de consignes avec un vocabulaire adapté au secteur et des exemples très concrets, et nous renforçons l'affichage sur les contenants pour aider à l'identification des matériaux* ». Des efforts pédagogiques impératifs pour apaiser les relations dans un contexte où le respect ou non du cahier des charges REP les a complexifiées.

Innovant : la mini-déchetterie sur chantier

L'idéal étant de trier à la source, l'offre et les contenants mis sur place ont nécessairement dû être adaptés. « *Le tri oblige à multiplier le nombre de contenants, à nous adapter à la volumétrie des déchets et à la place existante sur le chantier, à ajuster la fréquence de ramassage et les rotations en fonction de la typologie du chantier et de son avancement* ».

Au-delà de ses solutions traditionnelles (dépôt et ramassage de bennes standards pour les points de distribution...), l'entreprise Passenaud a mis en place une déchetterie professionnelle PMCB sur l'un de ses sites (Sablé-sur-Sarthe) et envisage d'en ouvrir 4 autres d'ici peu.

Elle a également innové en concevant une « mini-déchetterie » à installer sur les chantiers.

Celle-ci permet la collecte de plusieurs flux de déchets selon les consignes, pour des espaces limités (benne de 20 m³, soit 6x2,5m pour trier 4 flux). L'expérimentation est menée depuis décembre 2023 avec Bouygues construction et Le Batimans sur 2 premières mini-déchetteries et sera bientôt étendue à 4. Même si les retours sont déjà positifs, la phase de test durera jusqu'à l'été 2024.

En introduisant de nouvelles règles et acteurs, la REP a sensiblement transformé le métier des entreprises de recyclage, qui n'ont plus par exemple le choix des exutoires. Mais les attendus environnementaux sont réels et significatifs (ex : taux de valorisation des inertes de 88% en 2027). Alors que de nouveaux matériaux (produits étanchéité, laines de verre, de roche, produits mixtes, ...) devraient bientôt entrer dans la filière, Passenaud est bel et bien engagé dans cette transformation, qui se fait « à tâtons » encore pour l'instant...

Photos sur demande



A propos de Passenaud :

Le Groupe Passenaud s'appuie sur une expertise de plus de 120 ans dans la gestion complète des déchets. ETI familiale implantée dans l'Ouest de la France (14 sites en Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Centre), elle collecte, trie, valorise et traite chaque année plus de 530 000 T de déchets (majoritairement ferreux et non ferreux, mais aussi papiers, déchets dangereux, plastiques, déchets en mélange). Elle apporte une solution globale aux entreprises, collectivités locales et particuliers.

CA 2023 : 160 M€ - Effectif : 250 – www.passenaud.fr

Passenaud – RD 323 – 72470 Champagné – passenaud.fr